ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 429

présenté par M. Rolland, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« le perfectionnement des connaissances, l'évaluation des pratiques professionnelles, »

les mots:

« l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.